

Aider une femme à choisir une contraception adaptée ?

Thème DPC – 2018 Groupes Qualité® - Pays de la Loire

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Séquence 1 : travail personnel avant la réunion (non présenteielle)

- ✚ Analyser sa pratique par d'une fiche « situation clinique » sur des patientes à qui vous avez prescrit une contraception (quelle que soit la méthode). Le recueil est rétrospectif sur 10 patientes vues en consultation (quel que soit le motif)

Séquence 2 : 1^{ère}réunion présenteielle « groupe qualité® ».

- ✚ Chaque participant présente les résultats de son analyse de pratique (argumentaire du choix, traçabilité des contre-indications, facteurs de risque, information patiente) et les questions qu'il se pose;
- ✚ Discussion entre les participants sur la pertinence du choix, les écarts par rapport aux recommandations, leurs causes et les pistes d'amélioration faisables ;
- ✚ Synthèse par l'animateur des questions retenues par le groupe. Discussion et réponses du groupe. Validation de leur conformité aux recommandations scientifiques actuelles. Les questions non résolues sont notées et feront l'objet d'une recherche documentaire complémentaire pour la 2^{ème} réunion.

Séquence 3 : travail personnel avant la réunion (non présenteielle)

- ✚ Un questionnaire est adressé à chaque participant « Qu'avez-vous changé dans votre pratique et comment ? »

Séquence 4 : 2^{ème} réunion présenteielle « groupe qualité® », en présence d'un expert gynécologue (*facultatif*) ;

- ✚ Chaque participant présente les actions d'amélioration réalisées. Discussion entre les participants (pertinence, faisabilité...);
- ✚ Présentation des réponses à chaque question « non résolue » (+ sources documentaire). Validation par le groupe et / ou par l'expert.

Durée avril-décembre 2018 : 9 heure de formation (3h « non présenteielles » et 6h « présenteielles ».)

L'INSCRIPTION de chaque participant (et de l'animateur si il souhaite réalisé cette action DPC) **sera réalisée par le secrétariat d'Apimed** (à partir du 15 mars).

Chaque animateur adresse au secrétariat d'Apimed (Mme Isabelle Riou), avant la fin du mois, la liste des participants de son groupe volontaires pour réaliser cette action DPC. L'inscription réalisée, chaque participant reçoit un mail de confirmation de son inscription par l'Andpc, qu'il doit valider par retour de ce mail

La **1^{ère} réunion** est prévue au mois d'avril pour tous les groupes (DPC ou non) ;

La **2^{ème} réunion DPC**, en présence (facultative) d'un expert aura lieu soit en septembre ou décembre (normalement réunion "thème libre").

Pour les **participants** au DPC, les 2 séquences non présentielles (analyse de pratique), sont obligatoires;

- Avant la 1^{ère} réunion (avril): "analyse de pratique" (*annexe 1*)

- Avant la 2^{ème} réunion (septembre ou décembre): questionnaire "Qu'avez-vous changé dans votre pratique" (*annexe 2*).

Cette démarche d'analyse de pratique pré et post-DPC peut être proposée à l'ensemble du groupe

INDEMNISATION

L'**indemnisation participant** = 405 € par l'OGDPC pour 9h de formation: 2 présentielles (=6h) et 2 non présentielles (=3h), sur les 21h du forfait annuel.

Celle-ci se substitue à l'indemnisation Apimed des 2 réunions présentielles = 150 € x 2 = 300 €

Chaque **animateur** ayant des participants inscrits à ce DPC est indemnisé **400 €** par l'ODPCGQ + **405 €** si il est lui-même inscrit à ce DPC

L'**expert** gynéco présent à la 2^{ème} réunion du DPC est indemnisé 3 CS / h donc **225 €** pour une séance de 3h (modèle de facture type à adresser au secrétariat d'Apimed qui se charge de l'adresser à l'ODPCGQ. (*annexe 3*))

LE RÔLE DE L'ANIMATEUR

Réunion 1 :

- Adresser à tous les participants la fiche « analyse de pratique » avant la réunion ;
- Récupérer la totalité des fiches à la fin de la réunion ;
- Adresser au secrétariat d'Apimed, les fiches d'émargement (participants DPC signées au stylo « noir » et la fiche d'émargement habituelle « GQ » ;
- Réaliser le compte-rendu de la réunion : synthèse de l'analyse de pratique et des questions posées
- Adresser le CR au coordonnateur régional.

Réunion 2 :

- Adresser à tous les participants le questionnaire "Qu'avez-vous changé dans votre pratique", avant la réunion ;
- Récupérer la totalité des questionnaires à la fin de la réunion ;
- Faire remplir par l'expert présent à cette réunion la facture (*annexe 3*), avec son n° SIRET, indispensable pour son indemnisation par l'ODPCGQ. Adresser cette facture au secrétariat d'Apimed ;

- Adresser au secrétariat d'Apimed, les fiches d'émergence (participants DPC signées au stylo « noir » et la fiche d'émergence habituelle « GQ » ;
- Réaliser le compte-rendu de la réunion : synthèse des questionnaires, des actions d'amélioration réalisées, des réponses de l'expert aux questions posées, des principaux messages...
- Adresser le CR au coordonnateur régional.